

LOCATIONS DES SALLES

REFERENCE : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

GRANDE SALLE

Capacité limitée à 130 personnes

TARIFS DE LOCATION

Tarif	Conditions
290 €	Du samedi au dimanche - domiciliés à La Vèze ou à Fontain-Arguel
600 €	Du samedi au dimanche - personnes extérieures parrainées par un habitant de La Vèze
120 €	À la journée de 9h00 à 18h00, sans accès cuisine

OPTIONS

Montant	Option
100 €	Forfait ménage
100 €	Chauffage du 01.10 au 30.04 pour location en week-end
30 €	Chauffage du 01.10 au 30.04 pour location à la journée
50 €	Accès cuisine pour la location à la journée

PETITE SALLE — SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Capacité limitée à 50 personnes

Usage limité à l'organisation de repas de famille, baptêmes, réunions, etc. - sans DJ ni orchestre.

TARIFS DE LOCATION

Tarif	Conditions
100 €	Du samedi au dimanche — domiciliés à La Vèze et à Fontain-Arguel
200 €	Du samedi au dimanche - personnes extérieures parrainées par un habitant de La Vèze
80 €	À la journée de 9h00 à 18h00, sans accès cuisine

OPTIONS

Montant	Option
100 €	Forfait ménage
40 €	Chauffage du 01.10 au 30.04 pour location en week-end
20 €	Chauffage du 01.10 au 30.04 pour location à la journée
50 €	Accès cuisine pour la location à la journée

SALLE JEAN-BAPTISTE

Capacité : 20 personnes

Usage limité : réunion.

TARIFS DE LOCATION

Tarif	Conditions
50 €	À la journée de 9h00 à 18h00

OPTIONS

Montant	Option
10 €	Chauffage du 01.10 au 30.04 pour location à la journée

SALLE DES FETES DE FONTAIN-ARGUEL

Les habitants de La Vèze peuvent aussi avoir accès à la location de la salle des fêtes de Fontain.

Toutes les informations sont disponibles sur le site : fontain.fr

CAUTIONS DEMANDEES

Montant	Motif
600 €	Dégradations
100 €	Non-rangement des salles et des abords extérieurs

CONTRAT DE LOCATION

Un contrat de location sera remis lors de la réservation de la salle.

Important : Les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune doivent être parrainées par un habitant de La Vèze avec une attestation signée.

Le bénéficiaire s'engage à utiliser lui-même les locaux et à ne pas intervenir en prête-nom pour une tierce personne.

Aucune sous-location n'est autorisée. En cas d'infraction, la mise à disposition deviendrait caduque et la caution pour dégradation resterait acquise à la commune à titre de pénalité.

Contact : M. Emmanuel JOLY — commune.laveze@orange.fr